



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196110-DE

E X T R A I T N°001961
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 24 juin 2026
—————

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatihā BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatihā BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatihā BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 24 JUIN 2026

N° de Rapport : 26-054
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE
Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 14h30, au sein du
Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 20 MAI 2026

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

*Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple
des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un
quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 20 mai 2026.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196210-DE

E X T R A I T N°001962
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : DEMANDE D'AUTORISATION DE CESSION A L'OPERATEUR NATIONAL DE VENTE-ACTION LOGEMENT (ONV) DE LA RESIDENCE PAGES A BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la Convention partenariale signée entre l'ONV et Aquitanis le 23 septembre 2025,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le directeur général ou tout autre directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique de vente de la résidence Pagès à BORDEAUX, au prix énoncé, avec si besoin la constitution de servitudes liées aux découpes foncières, le tout avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire assistant aquitanis ou désigné pour recevoir l'acte.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le directeur général ou tout autre directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer le protocole de coopération public-public pour la résidence PAGES, ledit protocole devant être soumis au contrôle et à l'approbation de Monsieur le préfet de la Gironde et annexé à l'acte authentique de vente.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196310-DE

E X T R A I T N°001963
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : BORDEAUX CLAVEAU-AUTORISATION ACQUISITION-
RUE LEON BLUM**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre
Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique
d'acquisition correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc
de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196410-DE

E X T R A I T N°001964
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : FUTURS LOCAUX D'AQUITANIS-32 RUE ROGER TOUTON à BORDEAUX-AUTORISATION ACQUISITION

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique d'acquisition de l'immeuble situé 32 rue Roger Touton à Bordeaux, cadastré TM 37, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout cleric de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196510-DE

E X T R A I T N°001965
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : OPE-AMBARES-ET-LAGRAVE-ZAC CENTRE-VILLE-
SECTEUR A- DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE AU PROFIT D'UN TIERS
PRIVE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196610-DE

E X T R A I T N°001966
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatih BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatih BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatih BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : OPE-AMBARES-ET-LAGRAVE-ZAC CENTRE-VILLE-
SECTEUR A- DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ET MISE EN ŒUVRE
DE MESURES ENVIRONNEMENTALES COMPENSATOIRES**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur à signer la convention pour mise à disposition de terrain et mise en œuvre de mesures environnementales compensatoires.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196710-DE

E X T R A I T N°001967
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 24 juin 2026
—————

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : OPE-AYTRE-ZAC DE BONGRAINE-ILOT B1-DEMANDE DE VALIDATION DE PRECISIONS CONCERNANT LE PRIX DE VENTE, LE SERVICE D'AUTOPARTAGE, L'ACQUEREUR ET LA MISE A DISPOSITION DE L'EMPRISE DE LA SOUS-STATION DU CHAUFFAGE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité les précisions matérielles concernant l'acquéreur de l'îlot B1 de la ZAC Bongraine, le service d'autopartage ainsi que le prix de vente moyen des logements en accession libre ainsi que la mise à disposition de l'emprise de la sous-station du chauffage.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196810-DE

E X T R A I T N°001968
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatihā BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatihā BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatihā BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : AYTRE-ZAC DE BONGRAINE-ACQUISITION DE LA PROPRIETE D'ICF HABITAT NOVEDIS

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer le sous-seing puis l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée BK 8 à Aytré, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00196910-DE

E X T R A I T N°001969
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

En effet, le SIBA demande les droits suivants :

- accéder, pendant toute la durée de la présente convention aux ouvrages publics et au terrain, sur l'emprise de la servitude,
- réaliser tous les travaux indispensables à la réparation, à la maintenance et/ou au remplacement des ouvrages publics même non à l'identique.

Les titulaires de ce droit d'accès sont les agents du SIBA, les agents des entreprises qui auront été mandatées par le SIBA ou les agents de l'exploitant du service public de l'assainissement.

Il est nécessaire de procéder à la signature de cette convention de servitudes au profit du SIBA qui serait consentie à la demande du SIBA à titre gratuit par Aquitanis, le service des domaines ayant évalué cette servitude pour un montant de 4 075 € suivant l'avis n°2026-33051-27695 en date du 20/05/2026.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, d'autoriser le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer la convention de servitudes et son acte de publication, avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

**II. DELIBERATION : OPE-ZAC DE BIGANOS-RUE SIMONE VEIL-
AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION SERVITUDES ASSAINISSEMENT
SIBA ET SON ACTE DE PUBLICATION**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article « référence règlementaire » ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des
membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de
4 Administrateurs présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre
Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer l'acte
notarié de régularisation de la convention de servitudes, avec faculté de substitution par
tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00197010-DE

E X T R A I T N°001970
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatihā BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatihā BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatihā BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION POUR
LA REALISATION D'UNE OPERATION MIXTE - RUE MAURIAN -
BLANQUEFORT**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine / le Conseil Départemental / Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et tout avenant éventuel.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00197110-DE

E X T R A I T N°001971
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 24 juin 2026
—————

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatih BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatih BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatih BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : BEGLES RESIDENCE OLBIA-AUTORISATION
PUBLICATION CONVENTION SERVITUDES ENEDIS LIGNE SOUTERRAINE BT

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article « référence règlementaire » ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

Mme Berrié ne participe ni au vote ni au débat.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer l'acte notarié de régularisation de la convention de servitudes, avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00197210-DE

E X T R A I T N°001972
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION POUR LA
REALISATION D'UNE OPERATION D'ENVIRON 56 LOGEMENTS
COLLECTIFS DONT 6 BRS ET 31 PLACES DE STATIONNEMENT « ZAC
SAINT JEAN BELCIER – ILOT 6.2 – RUE DE LA LOUISIANE » BORDEAUX**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à :

- Engager les démarches auprès de COO.SOL
- Solliciter les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur, et signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les agréments et subventions,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- Solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- Signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et tout avenant éventuel



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00197310-DE

E X T R A I T N°001973
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 24 juin 2026
—————

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatih BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatih BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatih BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : REHABILITATION DES 408 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE LA BENAUGE ET DU 85 RUE DE LA BENAUGE - BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R 421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation :

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 7

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur, à :

- Demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- Procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- Signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- Demander les subventions, et signer les conventions s'y rapportant,
- Négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et signer la convention s'y rapportant,
- signer la/les conventions à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00197410-DE

E X T R A I T N°001974
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de Mme Fatiha BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatiha BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260624-D00197510-DE

E X T R A I T N°001975
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 24 juin 2026

Aujourd'hui, le **mercredi vingt-quatre juin deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de Mme Fatih BOZDAG – Vice Présidente.

PRÉSENTS :

Mme Monique BALESTIBAUD en visio conférence, Mme Fatih BOZDAG,
Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Audrey DUGAL, M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Thomas CAZENAVE donne pouvoir à Mme Fatih BOZDAG
M. Jean-François EGRON donne pouvoir à Mme Monique BALESTIBAUD